



15 août 2016

Original : anglais

Disponible en anglais et en français

F

Comité des projets
12^e réunion
19 septembre 2016
Londres (Royaume - Uni)

**Fonds africain du café –
Résumé de la note conceptuelle soumis à la
Banque africaine de développement**

Contexte

Le présent document contient le résumé de la note conceptuelle révisée présentée par l'Organisation interafricaine du Café (OIAF) comme suite à un atelier de conception organisé à Abidjan en avril 2016 pour mettre en place un fonds de développement du secteur du café, intitulé Fonds africain du café, visant à mobiliser des ressources pour apporter des solutions durables et déverrouiller le potentiel de l'industrie africaine du café.

Mesures à prendre

Le Comité des projets est invité à prendre note du résumé de la note conceptuelle révisée.

FONDS AFRICAIN DU CAFÉ
RÉSUMÉ DE LA NOTE CONCEPTUELLE
SOU MIS À LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT ¹

I. Contexte

Le continent africain a le plus grand nombre de pays producteurs de café et l'industrie est essentielle pour de nombreux pays car elle est une source principale de revenus pour plus de 12 millions de ménages et contribue pour une part importante aux recettes fiscales d'un certain nombre de ces pays. En effet, le sous-secteur du café continue d'offrir des possibilités de croissance, augmentant les revenus et transformant la vie des communautés agricoles. L'Afrique a un grand potentiel pour catalyser le développement du secteur privé, créer des emplois et générer des recettes pour les secteurs public et privé – notamment les producteurs, les transformateurs, les coopératives, les entreprises exportatrices et les gouvernements.

Cependant, comme pour beaucoup d'autres secteurs de l'agriculture, le développement du secteur du café en Afrique doit relever un certain nombre de défis qui dépendent étroitement de la situation individuelle des 25 pays producteurs de café. C'est dans ce contexte et dans le cadre du quatrième Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café de l'Organisation internationale du Café, et sous la direction du Secrétaire général de l'Organisation interafricaine du Café (OIAC), que les différents partenaires de la chaîne de valeur du café ont demandé à la Banque africaine de développement de créer un fonds de développement du café, intitulé "Fonds africain du café".

En réponse à cette demande, la Banque a proposé d'organiser un atelier de conception afin d'établir un consensus sur ce qui doit être fait pour résoudre les différents problèmes auxquels est confronté le secteur du café africain. Le but de l'atelier était de mettre en place un forum des parties prenantes et des partenaires du secteur du café africain afin de discuter et de décider de diverses questions concernant la création de ce fonds. L'atelier a fixé le but réel du Fonds africain du café, l'origine de ses ressources et son fonctionnement, sa structure et sa gestion, sa taille et les éléments ou piliers clés qui seront financés par le Fonds. Il a également déterminé les modalités d'établissement du fonds, sa teneur, la façon dont il sera géré, sa tutelle et le calendrier de son entrée en vigueur et lancement.

¹ La note conceptuelle soumise à la BAD est disponible sur demande auprès du Secrétariat.

II. Principaux objectifs du Fonds

- a) Améliorer les conditions de vie des petits producteurs de café.
- b) Accroître la contribution du café aux économies des pays producteurs.
- c) Renforcer le rôle et la participation des femmes et des jeunes dans la chaîne de valeur du café.
- d) Assurer la viabilité de l'industrie africaine du café à la lumière des défis du changement climatique.
- e) Améliorer la compétitivité du café africain.
- f) Augmenter la valorisation générée par le secteur du café africain.

III. Éléments

Élément 1 : Mettre en place une chaîne d'approvisionnement du café durable

- a) Améliorer la productivité/rentabilité dans la chaîne de valeur - en particulier pour les producteurs.
- b) Faciliter la transition entre culture du café de subsistance et culture commerciale du café.
- c) Adopter des pratiques de production durables (y compris bonnes pratiques agricoles) et accroître la production et la productivité pour assurer un approvisionnement durable de café de qualité sur le marché mondial.
- d) Mettre en place un service de vulgarisation/développement spécifique au café s'appuyant sur des critères nationaux de développement durable bien compris et appropriés localement, de préférence dirigé par le secteur privé.
- e) Lutte contre les maladies et les ravageurs.
- f) Participation et autonomisation des jeunes et des femmes dans le commerce du café le long de la chaîne de valeur car ils représentent la majeure partie de la force de travail dans le secteur agricole.
- g) Renforcer les organisations paysannes.
- h) Améliorer la sécurité alimentaire et la sensibilisation à la nutrition des familles de caféiculteurs.
- i) Appuyer la diversification des cultures et des revenus.
- j) Adopter des pratiques respectueuses de l'environnement et soutenir les organisations de producteurs pour assurer la responsabilité sociale dans la satisfaction durable de la demande et/ou des préférences des consommateurs.

Élément 2 : Renforcer la demande, les liens commerciaux et l'investissement.

- a) Améliorer l'accès au financement des intrants et des services de développement des affaires.

- b) Améliorer l'accès aux marchés pour les producteurs et les organisations de producteurs.
- c) Adoption ou adaptation des technologies appropriées.
- d) Développer la chaîne de valeur : amélioration de la valorisation (traitement post-récolte, transformation et consommation).

Élément 3 : Promouvoir l'adaptation aux changements climatiques et les pratiques respectueuses de l'environnement

- a) Promouvoir la caféiculture intelligente face au climat en utilisant des intrants et des matériels qui assurent la résilience de la plante.
- b) Établir et surveiller les informations météorologiques.
- c) Soutenir les instituts de recherche pour élaborer et diffuser de nouveaux matériels végétaux à haut rendement et résistant à la sécheresse, aux maladies et aux ravageurs.
- d) Soutenir le développement des infrastructures d'irrigation, le cas échéant.
- e) Promouvoir le développement et la promotion de la séquestration du carbone dans la caféiculture.

Élément 4 : Diffusion de l'information, communication des enseignements tirés, partage des expériences et des outils et création de partenariats

- a) Synthétiser, systématiser, diffuser et/ou partager les méthodes, contenus, résultats, expériences acquises et enseignements tirés des résultats du projet et des recherches.
- b) Mettre en place un partenariat avec les institutions techniques et financières et les entreprises commerciales pertinentes.
- c) Renforcer les capacités des centres d'excellence, renforcer les centres d'excellence existants et les rendre fonctionnels.

IV. Financement et répartition proposées

La durée du Fonds est de dix ans avec un objectif de capitalisation de 150 millions de dollars sur une période de cinq ans. Il est prévu couvrir tous les 25 pays africains produisant du café. Sur la base des éléments du fonds, la répartition suivante est suggérée :

- Élément 1 : Mettre en place une chaîne d'approvisionnement durable – 80% (120 millions de dollars)
- Élément 2 : Renforcer la demande, les liens commerciaux et l'investissement – 5% (7,5 millions de dollars)
- Élément 3 : Changement climatique et environnement – 12% (18 millions de dollars)
- Élément 4 : Diffusion de l'information et des connaissances – 3% (4,5 millions de dollars)

L'élément 1, avec un montant proposé représentant 80% du fonds, servirait également à mobiliser des investissements privés par le biais de l'approche d'un fonds de contrepartie. Par exemple, pour chaque dollar financé par le fonds, nous pouvons mobiliser entre 1 et 3 dollars d'investissements privés. Cela signifie que l'élément 1 (120 millions de dollars) peut servir à mobiliser entre (120 et 360 millions de dollars) d'investissements du secteur privé qui atténuent largement les risques des acteurs de la chaîne de valeur, particulièrement les petits producteurs.

V. Bénéficiaires

Les premiers bénéficiaires seront les paysans pauvres des 25 pays africains producteurs de café, y compris les ménages dirigés par des femmes. Les paysans bénéficieront d'un meilleur accès et d'une plus grande disponibilité des intrants et des services, ce qui leur permettra d'avoir un accès équitable aux marchés et d'accroître leur productivité, production et revenu. Les populations pauvres en milieu rural et urbain bénéficieront également indirectement d'une disponibilité plus grande et sécurisée des emplois dans les chaînes de valeur respectives.

VI. Structure et gouvernance du Fonds

Plusieurs fonds spéciaux à des fins diverses relèvent de la BAD. Leur gouvernance est toutefois assurée par différentes structures. Le Fonds africain du café est une initiative de l'OIAC et la BAD a fourni une assistance technique à l'OIAC pour élaborer le fonds.

Le Fonds sera créé en tant qu'entité juridique relevant de la BAD, et fonctionnera conformément aux politiques générales de la Banque en ce qui concerne les fonds relevant de son autorité. L'objectif global du fonds sera de mobiliser et d'appliquer des ressources au secteur du café afin d'assurer la transformation globale du secteur du café en Afrique, en veillant particulièrement à ce que les améliorations conduisent à la réduction de la pauvreté et à l'accroissement des moyens de subsistance des producteurs de café.

Une option de structure institutionnelle du fonds se compose d'un Conseil des gouverneurs, d'un secrétariat et d'un directeur. Il est en outre recommandé que le fonds dispose d'un personnel réduit de secrétariat, notamment pour commencer : un coordonnateur, X (x) professionnels, ainsi qu'un administrateur de bureau et du personnel de soutien.

- Le Conseil des gouverneurs sera composé des représentants des États membres de l'OIAC, de la Banque, d'autres organisations internationales et du secteur privé.

- Les droits de vote des membres du Conseil seront fonction des contributions des régions qu'ils représentent, qui seront précisées dans le document de constitution.
- Ses fonctions comprennent la détermination et l'approbation des politiques, la nomination de la direction du Secrétariat, l'autorisation de la reconstitution des ressources et la nomination des vérificateurs externes, l'approbation des budgets et programmes de travail annuels, la publication des règlements et règles internes du fonds.

Le chef de la direction du Fonds est le directeur qui est nommé par le Conseil des gouverneurs. Le directeur est responsable de l'administration courante du fonds et nomme le personnel du fonds, soumet les rapports financiers vérifiés de façon indépendante au Conseil des gouverneurs et représente le fonds à l'extérieur.

VII. Suite à donner à la proposition révisée de création du fonds

Les prochaines étapes :

- i) Soumission officielle à la Banque de la note conceptuelle révisée (selon les résultats de l'atelier de conception) par l'intermédiaire du président.
- ii) Suite à l'approbation de l'étape précédente, le Département de l'agriculture et de l'agro-industrie (OSAN) de la Banque préparera et adaptera au format de la Banque en étroite collaboration avec les autres unités de la Banque concernées et pilotera le traitement de la note conceptuelle pour approbation par le Comité permanent des partenariats (SCP).
- iii) Une fois la note conceptuelle approuvée par le SCP, elle sera examinée par le Comité supérieur de la Banque (SMCC).
- iv) Après l'approbation de la note conceptuelle par le SMCC, l'OSAN, en étroite collaboration avec le Département des services financiers (OFSD) et le Département du secteur privé (OPSD) préparera et traitera conjointement une proposition complète sur le Fonds africain du café pour examen par le Conseil des gouverneurs.